

# Maquette pédagogique

## CPES danse classique

Conditions d'admission :

- ✓ Avoir de 14 à 20 ans
- ✓ Pour les élèves étrangers, justifier de l'obtention du niveau A2 du CECRL en langue française.

Son accès est soumis à la réussite d'un concours d'entrée spécifique, qui se déroule en 3 phases:

- ✓ Participation à un cours de danse classique d'une durée de 1h30
- ✓ Présentation d'une variation libre
- ✓ Entretien

Les élèves bénéficient d'une formation complète en danse classique mais aussi en danse contemporaine dans le but d'intégrer une école supérieure en France ou à l'étranger. Différentes esthétiques sont abordées ainsi que la démarche de création. Un lien fort est établi entre formation théorique et pratique. L'objectif est de favoriser le dialogue entre les différentes disciplines afin d'allier connaissances et expériences, notamment à travers l'expérience de la scène avec le Jeune Ballet. Les enseignements sont dispensés par des professeurs de l'établissement mais aussi ponctuellement par des artistes invités.

Chaque élève est reçu en début d'année par le directeur et la responsable pédagogique afin de faire un point sur son projet professionnel et ses moyens de le mettre en œuvre. En fonction des objectifs de chacun, des contenus personnalisés sont organisés ponctuellement : préparation aux entretiens prévus dans les concours des écoles supérieures, travail individuel de variation, simulation d'épreuves en présence de jury interne. A la fin de chaque trimestre, la responsable pédagogique reçoit chaque élève pour parler de son évolution afin d'optimiser sa formation.

Tout au long de l'année, les professeurs apportent leurs conseils afin d'inciter les élèves à avoir une démarche autonome : veiller à avoir une bonne préparation physique en s'échauffant avant les cours, savoir écouter son corps et réagir à une blessure, s'ouvrir sur le monde de la danse en assistant aux spectacles, stages, master classes à l'extérieur du CRR, portes ouvertes des écoles en lien avec leurs projets professionnels.

Le CRR bénéficie d'un partenariat avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) qui permet aux élèves de découvrir le fonctionnement d'une école supérieure à travers divers événements (intervention de professeurs du CNSMDP au sein du CRR de St-Maur, accueil des élèves du CRR en observation au CNSMDP...).

## **Le cursus est organisé en 5 Unités d'enseignement (UE) :**

- **UE1 Discipline principale : danse classique** (technique, répertoire, atelier chorégraphique d'improvisation et de composition), 5 cours par semaine.
- **UE2 Discipline complémentaire : danse contemporaine** (technique, répertoire, atelier chorégraphique d'improvisation et de composition), 3 cours par semaine.
- **UE3 Jeune Ballet** (production et diffusion de créations chorégraphiques et de pièces du répertoire, artistes chorégraphes invités), 1 séance minimum par semaine (voir plus selon les projets en cours). Spectacles hors les murs réalisés en partenariat avec d'autres établissements artistiques et culturels.
- **UE4 Enseignements complémentaires :**  
Histoire de la danse, 1 cours par semaine.  
Formation musicale danseurs, 1 cours par semaine.  
Méthodologie corporelle : Anatomie, AFCMD, Yoga ou Pilate, Gestion du stress...

## **- UE5 Préparation à l'enseignement supérieur/culture générale :**

Modules présentés par des intervenants spécifiques (connaissance de l'environnement professionnel, présentation des établissements d'enseignement supérieur), master classes, immersion dans une école d'enseignement supérieur (observation de 2 demi-journées de cours au CNSMDP, assister aux restitutions publiques de l'ensemble chorégraphique du CSMDP), rendez-vous individuels avec la responsable pédagogique, suivi personnalisé pour la préparation de concours et audition, initiation à la pédagogie (observation de cours au CRR, fréquence à définir selon l'emploi du temps de l'élève).

## **Durée du cycle**

1 à 3 ans

## **Evaluation**

Le CPES ne délivre aucun diplôme. Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu dont les résultats sont consignés dans le dossier de suivi individuel de l'élève. Cependant, certaines disciplines donnent lieu à un examen de fin d'année et permettent d'obtenir les UV du Diplôme d'Etude Chorégraphique si l'élève ne l'a pas déjà.

L'évaluation des élèves pour l'ensemble des UE se décline comme suit :

### **- UE1 Discipline principale :**

#### **Danse Classique :**

L'évaluation des élèves se fait dans le cadre du contrôle continu et lors des examens de fin d'année.

A cette occasion, les étudiants présentent un programme comportant :

Présentation de classe

Variation du répertoire

Variation libre

Travail collectif en lien avec le jeune ballet

Le jury est composé de 2 membres extérieurs titulaires du CA ou du grade de PEA et présidé par le directeur du CRR ou son représentant.

Une mention (AB, B ou TB) est décernée à l'issue de l'examen.

Cet examen peut donner lieu à l'obtention de l'UV principale du DEC si l'élève ne l'a pas déjà.

**- UE2 Discipline complémentaire :**

**Danse contemporaine :**

L'évaluation des élèves se fait dans le cadre du contrôle continu et lors des examens de fin d'année.

A cette occasion, les étudiants présentent un programme comportant :

Variation

Travail collectif

Le jury est composé de 2 membres extérieurs titulaires du CA ou du grade de PEA et présidé par le directeur du CRR ou son représentant.

Une mention (AB, B ou TB) est décernée à l'issue de l'examen.

Cet examen peut donner lieu à l'obtention de l'UV complémentaire du DEC.

**- UE3 Jeune Ballet :**

**Jeune Ballet :**

Une prestation du Jeune Ballet est évaluée lors de l'examen de danse classique. Sont également pris en compte l'engagement et la qualité du travail des élèves dans les spectacles programmés par le CRR (consigné dans le dossier individuel).

**- UE4 Enseignements complémentaires :**

**Histoire de la danse :**

Évaluée en contrôle continu.

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> année, les élèves peuvent présenter un examen (UV nécessaire à l'obtention du DEC)

Contenu :

Réalisation d'un dossier sur un thème choisi en accord avec le professeur (Chorégraphe, ballet...)

Présentation orale de ce dossier devant un jury composé du directeur, d'un professeur de danse et d'un jury extérieur spécialiste en culture chorégraphique.

**Formation musicale danseur :**

Évaluée en contrôle continu.

Selon le niveau de l'élève et en accord avec le professeur, les élèves peuvent présenter dès la fin de la première année un examen (UV nécessaire à l'obtention du DEC) devant un jury composé du directeur et d'un professeur de formation musicale

Contenu :

Epreuves théoriques et pratiques

### **Méthodologie corporelle :**

Évaluée sous forme de contrôle continu.

#### **- UE5 Préparation à l'enseignement supérieur/culture générale**

Le suivi des événements proposés donne lieu à un certificat d'assiduité et est consigné dans le dossier de l'élève.

Aucun redoublement n'est possible. Toutefois en fin d'année scolaire, le directeur, après concertation de l'équipe pédagogique, peut décider d'interrompre les études d'un élève, suite à une prestation aux examens inférieure aux exigences du CPES ou à un manque d'assiduité aux cours. Cette décision renvoie à l'article 6-9 du règlement intérieur.

*« L'assiduité à tous les cours prévus dans le cadre du Règlement des études est obligatoire. Les professeurs tiennent des registres de présence de leurs élèves. Toute absence doit être signalée et motivée par l'élève majeur, ou ses représentants légaux pour un élève mineur. Trois absences non motivées peuvent entraîner un renvoi temporaire ou définitif. »*

Le suivi du parcours de l'élève est consigné dans son dossier, incluant les résultats obtenus aux concours d'entrée dans les structures d'enseignement supérieur. Le responsable pédagogique est la personne ressource pour chaque élève, en lien avec l'ensemble de ses professeurs.

